

pas en Angleterre. Cependant, les récentes séances qui ont duré des nuits durant me semblent s'en rapprocher pas mal. Il a aussi parlé du débat sur la défense qui a eu lieu là-bas le 5 mars, signalant qu'il avait été animé et fécond. Il a aussi indiqué le nombre de députés qui ont participé au débat ainsi que la durée moyenne de leurs discours. Je signale à l'honorable député que le nombre d'orateurs était mieux réparti qu'il ne l'est ici d'habitude, entre les députés ministériels et les membres de l'opposition. Huit membres du parti ministériel ont pris part à la discussion contre dix de l'opposition. A mon sens, cela indique que les simples députés de la Chambre anglaise s'expriment plus librement. Je crois qu'il serait utile que les simples députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre participent dans la même mesure au débat. Quelque plaisir que j'éprouve à écouter les ministres, il y a des députés qui siègent de l'autre côté et qui possèdent des renseignements qu'ils devraient communiquer à la Chambre.

L'honorable député a également mentionné que, à la Chambre anglaise, le niveau des débats, la présence à la Chambre et le reste étaient bien supérieurs, et il a semblé attribuer cela à certains règlements qui ne s'appliquent pas ici. Je ne puis admettre qu'il y ait tellement de différence. En certaines circonstances, la Chambre britannique est pleine, lorsque l'atmosphère est tendue et qu'un grand débat est en cours. Il se présente aussi des circonstances ici où l'attente est vive, où la Chambre est remplie et où le débat est vivant et fécond. En bien des occasions la Chambre britannique est aussi tranquille que la Chambre canadienne. J'ai assisté, du haut des tribunes, à des séances là-bas où le nombre de députés présents était très faible. Pour autant que je sache, le seul avantage qu'ils ont sur nous, c'est que le premier ministre et ceux qui siègent à la première rangée peuvent mettre leurs pieds sur la table à côté de la boîte aux dépêches; j'ai vu M. Attlee le faire. J'ai écouté des débats qui n'étaient pas plus animés que bien des discussions qui ont lieu ici. Somme toute, il faut passer par la même routine. Il y a des débats animés et il y en a d'autres qui se rapportent à des questions de routine et qui ne soulèvent pas beaucoup d'intérêt.

Le livre de M. A. P. Herbert: *Independent Member*, permet de se faire une idée de ce qui se passe là-bas; il indique que la situation qui y règne ne diffère pas tellement de celle qui règne au Canada. Les députés savent que M. Herbert fut membre de la Chambre des communes pendant 16 années, période durant laquelle il fut fort actif et exerça une grande influence. Je vais citer un ou

deux courts extraits de son livre, qui démontreront qu'aux Communes britanniques, les choses ne sont pas si différentes. S'il y en a, parmi nous, qui s'imaginent que tout le monde, là-bas, prête une oreille attentive aux discours des députés, qu'ils écoutent donc ce qu'écrivit M. Herbert:

L'animation règne partout. On a l'impression de prononcer un discours au sein d'une ruche et ceux qui demeurent immobiles ne sont pas nécessairement attentifs ni même silencieux. Les ministres et les whips doivent s'entretenir de la marche des débats, collationner les faits et les chiffres, lire des documents qui se rapportent à tout autre chose. Un député entre, porteur d'une motion ou d'un amendement à quelque autre bill et pour lesquels il cherche à recueillir des signatures. Il fait le tour de ses amis et échange avec chacun d'eux un dialogue à voix basse... Ici et là, deux par deux, certains députés ont une conversation privée, portant sur leurs projets de vacances, sur la réunion du parti, sur le plus récent scandale ou sur l'élection complémentaire, ou encore sur la belle jeune fille qu'on peut voir dans la tribune de l'Orateur.

Quant à la lecture des discours, je suis de l'avis de l'honorable préopinant. En certaines circonstances, il est utile de pouvoir au moins se reporter à ses notes. Comme le déclare Erskine May dans son ouvrage sur la procédure parlementaire:

Il n'est pas permis à un député de lire son discours, mais il peut se rafraîchir la mémoire en consultant ses notes.

Puis il ajoute:

D'ordinaire, l'Orateur n'intervient pas à moins qu'il n'en soit prié et, à moins qu'il n'ait un bon motif d'intervenir dans l'intérêt du débat, il laisse passer l'affaire en faisant observer que les notes dont se sert l'honorable député lui paraissent exceptionnellement complètes, ou que l'honorable député s'est muni de notes assez abondantes.

J'estime que c'est peut-être la meilleure façon d'envisager cette question. De temps à autre les membres des Communes anglaises lisent leurs discours. A propos de la préparation et de la lecture des discours, M. Herbert s'exprime en ces termes:

On dit que M. Churchill dicte les premières versions de ses grands discours. Mais comme même cela doit prendre du temps! Des gens moins brillants comme moi-même sont incapables de dicter; écrivains avant que d'être orateurs peut-être, c'est la plume à la main que nous venient le plus facilement la phrase et l'enchaînement des idées que nous cherchons.

Au début, j'écrivais tous les mots de mes discours et je les faisais taper, non pas pour les lire, mais afin de m'en souvenir. Pour que la phrase tombe harmonieusement et que le développement de la pensée soit logique,—à moins d'être un Churchill ou un Conseil du Roi,—je crois néanmoins que c'est la meilleure méthode, encore qu'elle donne lieu à bien des pertes de temps et à bien des difficultés. Ceci dit, si je peux donner un conseil aux débutants, il est très utile d'écrire les principaux points d'un argument ainsi qu'un choix de citations ou de chiffres, au verso ou sur une page blanche du projet de loi, du Livre blanc ou autre document. Il est naturel et approprié de